

7<sup>E</sup> EDITION

# CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS

DU 18 AU 21 OCTOBRE 2017



ECONOMIE

NUMERIQUE

&

TERRITOIRES

20 HEURES  
AU TITRE DE  
LA FORMATION  
CONTINUE

## LES NOUVELLES STRATEGIES POUR L'AVOCAT

#JYSERAI

INSCRIPTION EN LIGNE SUR : [WWW.CONVENTIONNATIONALEDESAVOCATS.COM](http://WWW.CONVENTIONNATIONALEDESAVOCATS.COM)

**PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX**

Cours Charles Bricaud, 33300 Bordeaux

Nos partenaires PREMIUM :



**INSCRIVEZ-VOUS VITE POUR PROFITER DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS !**

### PROGRAMME

#### Mercredi 18 octobre

20h30

Soirée dégustation "Vins & terroirs"  
Palais de la Bourse de Bordeaux

#### Jeudi 19 octobre

Parc des expositions de Bordeaux

9h00 - 12h30

> Discours officiels  
> Séance plénière :  
"Économie, numérique & territoires –  
les nouvelles stratégies pour l'avocat"

12h30 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 18h00 Ateliers de formation

16h30 Inauguration de l'exposition  
« Robe around the world »

18h30 Cocktail dînatoire du Village  
exposants

20h00 Concours d'éloquence

21h00 Revue des revues

#### Vendredi 20 octobre

Libourne

**Matinée :** Séance de travail – 2 Ateliers :  
> OHADA-OHADAC – la place de  
l'arbitrage et des MARD  
dans les organisations régionales  
> L'inscription du rôle de l'avocat  
dans la norme suprême

**Après-midi :**

Visite d'un vignoble  
ou

Ateliers de formation  
Parc des expositions de Bordeaux

20h00 Soirée de Gala  
Hangar 14

#### Samedi 21 octobre

Parc des expositions de Bordeaux

9h00 - 12h30

> Séance plénière :  
"Défense de la défense"  
"Communication de l'avocat"

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent :  
la participation à l'ensemble  
des sessions plénières et ateliers,  
l'accès au village des exposants,  
les déjeuners des 19, 20 octobre,  
la soirée dégustation  
« Vins & Terroirs » du 18 octobre,  
la soirée « Revue des revues »  
du 19 octobre et la soirée de gala  
du 20 octobre.

	Jusqu'au 30/06/2017	à partir du 01/07/2017
<b>Avocat + de 5 ans</b>	550 € HT / 660 € TTC	680 € HT / 816 € TTC
<b>Avocat – de 5 ans</b>	500 € HT / 600 € TTC	580 € HT / 696 € TTC
<b>Avocat honoraire</b>	550 € HT / 660 € TTC	600 € HT / 720 € TTC
<b>Élève-avocat</b>	200 € HT / 240 € TTC	200 € HT / 240 € TTC
<b>Autre profession</b>	666,67 € HT / 800 € TTC	666,67 € HT / 800 € TTC



Merci de renvoyer votre bulletin à l'adresse suivante :  
Conseil national des barreaux - 22 rue de Londres 75009 Paris  
et votre règlement par chèque à l'ordre de : Association Convention nationale des avocats




Pour plus de facilité et de rapidité nous vous invitons  
à vous inscrire en ligne sur le site de la convention nationale :  
[www.conventionnationaledesavocats.com](http://www.conventionnationaledesavocats.com)

Pour plus d'informations, contactez nous :  
[international.convention@cnb.avocat.fr](mailto:international.convention@cnb.avocat.fr)


**JEUDI 19 OCTOBRE / Merci de choisir 1 atelier par session**

 Atelier traduit

**SESSION 1 (14h00 - 16h00)**

- La pluridisciplinarité, métiers et champs d'activité de l'avocat
- États généraux du droit de la famille et du patrimoine 1/4
- Spécialisations : mode d'emploi
- Entreprises et droit de l'homme : nouveau devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres et nouveaux champs d'activité pour l'avocat 
- Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement (2) : l'avocat fait la com de son cabinet et de ses activités
- Actualité du droit de la copropriété
- Le secret professionnel de l'avocat
- Quels avocats sur quels territoires pour 2030 ?
- Conventions d'honoraires et contrôles de la DGCCRF
- États généraux du Numérique 1/2
- Exercice du droit, déontologie et web
- États généraux du Droit des victimes et du dommage corporel 1/2
- États généraux du droit de l'entreprise 1/2
- Actualité du droit de la route et du permis de conduire
- La justice pénale internationale
- Structures d'exercice et commercialité depuis la loi Macron
- La procédure participative et l'acte de procédure d'avocat
- États généraux de l'Arbitrage
- États généraux de l'Outre-Mer

**SESSION 2 (16h00 - 18h00)**

- Successions et libéralités
- La place de l'avocat dans la mondialisation 
- Développement de clientèle : établir la confiance, créer la fidélisation
- États généraux du droit de la famille et du patrimoine 2/4
- L'actualité du droit de la construction
- La prescription en matière pénale
- L'avocat en réseau la franchise le GIE, en France et à l'étranger
- Parité, égalité, discrimination, handicap
- Le droit du sport
- États généraux du Numérique 2/2
- Actualité des procédures collectives
- Actualité du droit fiscal
- États généraux du Droit des victimes et du dommage corporel 2/2
- Actualité des baux commerciaux
- La défense face aux évolutions de la procédure pénale
- Réforme de la procédure civile (cour d'appel, TGI)
- Gestion et fiscalité du patrimoine
- États généraux du droit de l'entreprise 2/2
- L'avocat lobbyiste
- Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement (1) : un avocat devrait-il dire ça ?

**VENDREDI 20 OCTOBRE / Merci de choisir, un seul choix parmi :**

- VISITE D'UN VIGNOBLE

**OU ATELIERS PRATIQUES AU PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX**  
( parmi la liste ci-dessous )

**SESSION 1 (14h00 - 16h00)**

- L'actualité de la cession de cabinet d'avocats
- États généraux de la prospective et de l'innovation 1/2 : Quels business model pour 2030 ?
- Actualité de la propriété intellectuelle et du droit des marques
- Savoir conseiller les start-up
- États généraux du droit de la famille et du patrimoine 3/4
- Gérer son stress, apaiser les conflits : sérénité et bonheur d'être avocat
- Actualité du cautionnement et droit bancaire
- États généraux de l'aide juridique 1/2
- États généraux du droit social 1/2
- Innovation numérique des ordres et services aux avocats
- Cession de fonds de commerce
- La protection de l'individu dans l'environnement numérique
- La CNBF : votre caisse de retraite, de prévoyance et d'aide sociale
- Le règlement européen sur la protection des données personnelles
- Contestations des perquisitions
- L'avocat dans l'économie collaborative
- États généraux du droit public et des collectivités territoriales 1/2
- Économie numérique : vers une nouvelle révolution technologique avec la blockchain
- Le cabinet d'avocats : une identité et une marque pour une meilleure performance
- Compliance et Sapin II
- Le rôle de l'avocat dans la transmission d'entreprise

**SESSION 2 (16h00 - 18h00)**

- États généraux de la prospective et de l'innovation 2/2 : L'impact de la mobilité de l'avocat en 2030
- Pratique du nouveau droit des contrats
- La QPC et la question préjudicielle
- Les honoraires et la rentabilité du cabinet d'avocats
- États généraux du droit de la famille et du patrimoine 4/4
- Actualité du droit des étrangers
- Actualité des baux d'habitation
- États généraux du droit social 2/2
- La protection de l'enfant : Jamais sans mon avocat !
- Savoir lire et exploiter un bilan quand on est avocat
- Le Droit pénitentiaire
- Actualité du droit pénal des affaires
- Répondre aux attentes des chefs d'entreprises de TPE/PME : offres clients et honoraires
- L'intrusion des robots dans le droit et l'émergence d'un droit des robots
- Les techniques d'évaluation et d'évolution des associés et des collaborateurs dans un cabinet d'avocats
- Actualité de la saisie immobilière et des nouveaux tarifs de l'avocat en procédure immobilière
- États généraux du Droit public et des collectivités territoriales 2/2
- La responsabilité civile professionnelle de l'avocat
- Tout ce que vous avez voulu savoir pour communiquer correctement (3) : la présence digitale
- États généraux de l'aide juridique 2/2

# INFORMATIONS PERSONNELLES

Civilité :  Mme  M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Avocat + de 5 ans d'exercice

Avocat - de 5 ans d'exercice

Avocat honoraire

Elève avocat

Autre profession

Date de prestation de serment (si avocat) :            /            /

Barreau (si avocat) :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

E-mail :

Téléphone :

## MA PARTICIPATION

### J'assisterai au(x) déjeuner(s) du :

**Jeudi 19 octobre**             oui             non

**Vendredi 20 octobre**     oui             non

### J'assisterai aux soirées suivantes :

Soirée dégustation "Vins & Terroirs"  
du **mercredi 18 octobre 2017**

Revue des revues du **jeudi 19 octobre 2017**

Soirée de Gala du **vendredi 20 octobre 2017**

### Transport (1 seul choix possible)

Je viendrai à Bordeaux en avion.

Vous pourrez profiter de tarifs préférentiels lors de la réservation de vos billets d'avion en tapant le code :  
**30192AF**

### HEBERGEMENT :

Souhaitez-vous réserver une chambre à l'hôtel Mercure Bordeaux les Chartrons, 81 cours St Louis 33300 BORDEAUX :

oui             non

Si oui, merci de bien vouloir remplir le formulaire hébergement en ligne

### Assurance annulation facultative

L'assurance annulation vous offre la possibilité d'être remboursé de vos frais dans la limite d'un montant de 700 € TTC.

Je souscris à l'assurance annulation facultative pour un montant de 12 € TTC et déclare avoir lu et accepté les conditions d'annulation ci-après.

## Adresse de facturation (uniquement si l'adresse de facturation est différente de votre adresse)

Raison sociale :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal :

Ville :

## Règlement

Droits d'inscription : €

Assurance annulation : €

Total : €

Date :

Signature

## Mentions légales

Nous vous informons que l'Association Convention nationale des avocats met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dont elle est responsable, ayant pour finalité la gestion de l'organisation des événements et de votre participation. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un

droit d'opposition pour motif légitime à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement. Ces droits s'exercent par courrier accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse postale suivante : Association Convention nationale des avocats, 22 rue de Londres, 75009 Paris.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ASSURANCE ANNULATION

### Les garanties sont acquises en cas :

1. Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'Adhérent, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants ou descendants jusqu'au 2ème degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ainsi que toute personne vivant habituellement avec l'Adhérent.
2. Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'Adhérent.
3. Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l'Adhérent et impliquant impérativement sa présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires.
4. Vol dans les locaux professionnels ou privés de l'Adhérent, si ce vol nécessite impérativement sa présence, et s'il se produit dans les 48 heures précédant le départ.
5. Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel, à la condition expresse que l'Adhérent n'ait pas eu connaissance de la date de l'un des événements limitativement énumérés ci-après au moment de la réservation du voyage ou de la souscription de cette garantie.
6. Convocation de l'Adhérent devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant.
7. Convocation de l'Adhérent à une audience, une expertise ou un référé.
8. Obtention par l'Adhérent d'un emploi ou d'un stage ANPE à condition d'être inscrit au chômage, à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat.
9. Licenciement économique de l'Adhérent ou de son conjoint de fait ou de droit, assuré par ce même contrat à la condition que la procédure n'ait pas été engagée antérieurement à la souscription du contrat.
10. Mutation professionnelle de l'Adhérent, non disciplinaire, imposée par l'autorité hiérarchique et n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part de l'Adhérent.
11. Suppression ou modification des congés payés de l'Adhérent imposée par son employeur, alors qu'ils avaient été accordés par l'employeur avant l'inscription au voyage et la souscription du présent contrat. Cette garantie ne s'applique pas pour les membres d'une profession libérale, les travailleurs indépendants, dirigeants et représentants légaux d'entreprise.
12. Vol de la carte d'identité de l'Adhérent ou de son passeport dans les 48 heures précédant son départ l'empêchant de satisfaire aux formalités de police aux frontières.
13. Contre-indication ou suites de vaccination de l'Adhérent.
14. Annulation de la personne devant accompagner l'Adhérent (co-pilote ou pilote) durant le voyage, inscrite en même temps que lui, et assurée par ce même contrat, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes énumérées ci-dessus. Toutefois, si l'Adhérent souhaite partir sans elle, l'Assureur lui remboursera les frais supplémentaires d'hôtel entraînés par cette annulation.

### Les garanties sont acquises sous réserve des dispositions ci-après :

1. Pour l'accident et la maladie :  
Demeurent exclus :
  - a - Lorsque une visite médicale n'est pas demandée : les conséquences de tout accident ou maladie dont les premières constatations ont été faites avant la date d'effet du présent contrat ;
  - b - Lorsque une visite médicale est demandée : les conséquences de tout accident ou maladie ayant fait l'objet de réserves médicales et/ou qui n'aurait pas été déclaré au médecin expert lors de la visite médicale et dont l'Assuré était informé ;
  - c - La pratique d'un sport dangereux, les sports aériens, saut à l'élastique, ski acrobatique et tremplin, compétition mécanique même à titre d'amateur, plongée sous-marine, toute compétition sportive, sauf déclaration préalable ;
  - d - L'utilisation de stupéfiants ou de médicaments non prescrits par une autorité médicale compétente,
  - e - L'éthylisme, l'état d'ivresse caractérisé par un taux d'alcoolémie supérieur à la limite fixée par la réglementation routière en vigueur en France au jour du sinistre, lorsqu'il est conducteur d'un véhicule. Ce taux est limité à 0,80g/l de sang lorsqu'il n'est pas conducteur d'un véhicule.
  - f - Toutes perturbations d'ordre psychologique ou psychiatrique pour lesquelles l'assuré suit ou devra suivre un traitement ;
  - g - Fatigue et/ou épuisement physique ne résultant pas d'une maladie ;
  - h - Les conséquences directes ou indirectes d'une grossesse, qu'elle soit normale ou pathologique ;
  - i - Tout voyage en avion qui ne serait pas effectué comme passager d'une ligne régulière ou d'un avion charter d'une ligne régulière approuvée par les organismes de contrôle aérien, à moins qu'il ne soit approuvé par l'Assureur
  - j - Le suicide ou la tentative de suicide.
2. Pour le deuil familial, la garantie est acquise pour :  
Décès des ascendants, descendants et/ou collatéraux du premier degré, du conjoint ou concubin notoire de l'ASSURE, dès lors que le décès se situe pendant la période de garantie et que le défunt est âgé de moins de 75 ans. L'indisponibilité de l'assuré est cependant limitée au maximum à 3 jours. Il est précisé que chaque membre de la famille est sujet aux mêmes conditions de garantie et exclusion de ce contrat. Les garanties débiteront le jour où l'ASSURE aura connaissance du deuil familial.

# L'assurance de votre sérénité

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE  
DES BARREAUX



**Créée par les avocats pour les avocats,  
la Société de Courtage des Barreaux  
est LE courtier de la profession.**

**Nous proposons les contrats indispensables à l'exercice  
de votre activité :**

- Assurances RCP Complémentaires jusqu'à 90 M€
- Assurance Fiducie
- Assurance Multirisque Bureau
- Assurance Perte de Collaboration
- Assurance de la Solidarité des Associés  
et Prévention des difficultés des cabinets
- Assurances Prévoyance et Santé LPA

SCB | 47 bis D Bd Carnot | CS 20740 | 13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél. : 04 13 41 98 30 | Fax : 04 13 41 98 31 | [contact@scb-assurances.com](mailto:contact@scb-assurances.com) | [www.scb-assurances.com](http://www.scb-assurances.com)

S.C.B. Société de Courtage en Assurances immatriculée au Registre Unique des intermédiaires d'assurances sous le N° 07 005 717 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

